



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2025



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 11 mars 2025 à 17 h 45, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Les conseillers MM. Pierre Alexandre Morin et Gilbert Therrien sont absents.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 45. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Période de questions du public
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun sujet n'est présenté
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun sujet n'est présenté
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun sujet n'est présenté
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Fermeture des édifices municipaux du 17 au 19 mars 2025
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun sujet n'est présenté

091/11-03-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2025

- 7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun sujet n'est présenté
- 8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun sujet n'est présenté
- 9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun sujet n'est présenté
- 10. **DIVERS**
 - 10.1 Aucun sujet n'est présenté
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DU 17 AU 19 MARS 2025

CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective conclue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867 et la Ville de Rivière-Rouge, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'avis de grève transmis par ledit Syndicat, consistant en une grève générale limitée de trois (3) journées consécutives, soit du 17 au 19 mars 2025, inclusivement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que tous les édifices municipaux habituellement ouverts au public, dont l'hôtel de ville, les bibliothèques, le Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) et les salles communautaires, soient fermés au public du 17 au 19 mars 2025.

092/11-03-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2025

Que les réservations de la glace du CSCVR et celles pour les salles communautaires pour les journées du 17 au 19 mars 2025 soient annulées.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Claude Paradis, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 17 h 47.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire